



Communauté de Communes Cœur de Garonne

Siège social – Maison du Campet - 31, Promenade du Campet –

31220 CAZÈRES-SUR-GARONNE

Direction environnement et Cadre de vie

Maison des Pyrénées - 136, Route de Pouy de Touges - 31430 LE FOUSSERET

Tél : 05 61 97 93 92 - k.ribet@cc-coeurdegaronne.fr

ARRÊTÉ D'INTERDICTION DE STADES N° 2022-ES-006 du 11/01/2022 au 17/01/2022 inclus

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur de Garonne
(Haute-Garonne)

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 et L 2212-2.,
Considérant les intempéries et les inondations de ces derniers jours,
Considérant l'état actuel des terrains de sports de la commune de Sainte Foy de Peyrolières,
Vu la consultation avec les associations sportives,

ARRÊTE

Article 1°/ Les entrainements et matchs devant se dérouler sur les terrains de football et de rugby situés Route de Saint-Thomas 31470 SAINTE-FOY-DE-PEYROLIÈRES seront interdits du **mardi 11/01/2022 au lundi 17/01/2022 inclus** pour causes d'intempéries et de terrains impraticables.

Cette décision sera susceptible d'être reconduite dans les prochains jours.

Article 2°/ Le présent arrêté sera transmis aux associations concernées ; au District de football de la Haute-Garonne, à la Ligue d'Occitanie de rugby, affiché en mairie ainsi qu'à l'entrée de chaque stade par le club.

Le Fousseret, le 11/01/2022

Le Directeur Général des Services Techniques,
Thierry de CHASTEIGNER

